

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 9 juillet 2026

N° 26/024

OBJET :

Modification de la composition
du collège employeur de la CCP

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à
dix heures trente minutes, le Conseil
d'administration du Centre de gestion,
régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Jean-François LOVISOLO

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Dominique ANCEY, Monsieur André AIELLO, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Joël GUIN, Madame Charlotte CARBONNEL, Monsieur Vincent FAURE (suppléant Monsieur Julien MERLE), Madame Sonia HAQUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Ghislain ROUX, Monsieur Christophe REYNIER – DUVAL, Madame Marie-Thérèse NEMROD – BONNAL, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Martine DURIEU, Monsieur Alain FERETTI, Monsieur Frédéric ROUET.

Etait absente : Madame Dominique PLANCHER et sa suppléante Madame Nathalie LEBouc.

Etaient représentés : Monsieur Pierre GONZALVEZ a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour le représenter et voter en son nom, Madame VAUX – CLEMENT a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Nicolas PAGET a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article R.272-11 du Code général de la fonction publique, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein de la Commission consultative paritaire (CCP) placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une Commission consultative paritaire.

Contrairement aux CAP où il est imposé une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités en CCP.

Suite au renouvellement du Conseil d'administration du CDG 84, de nouveaux représentants des collectivités territoriales et des établissements publics doivent être désignés au sein de la Commission consultative paritaire, conformément à la délibération n°22/13 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein de la CCP placée auprès du CDG 84, à **8 représentants titulaires**.

Dans le cadre des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026, un recensement des effectifs au 1^{er} janvier 2026 a été effectué auprès des collectivités territoriales et établissements

publics affiliés au Centre de gestion. 1601 agents relèvent de la CCP placée auprès du CDG 84 (délibération n°26/07 du 19 février 2026).

Conformément à l'article R.272-6 du Code général de la fonction publique, la composition de la CCP restera donc identique à l'actuelle : **8 représentants titulaires.**

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

PRENNENT ACTE du nombre de représentants des collectivités territoriales ou établissements publics devant siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire placée auprès du CDG 84,

DÉCIDENT à l'unanimité de procéder aux désignations suivantes pour la Commission Consultative Paritaire actuelle et celle issue des prochaines élections professionnelles :

TITULAIRES

M. Jean-François LOVISOLO
Mme Valérie MICHELIER
Mme Sonia HAQUET
M. Max RASPAIL
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
Mme Martine DURIEU
M. Gilles RIPERT
Mme Charlotte CARBONNEL

SUPPLEANTS

M. Jean-Marc BRABANT
M. Marc MUSCAT
Mme Amélie MICHELETTI BERGER
M. Fabrice BOES
Mme Séverine MAUGAN-CURNIER
M. Philippe ARMENGOL
M. Nicolas PAGET
M. Patrick ADRIEN

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-François LOVISOLO

